

Meurtre de Moustapha Tamimi par l'armée israélienne - lettre de Jean Claude Lefort, président de l'AFPS

12 décembre 2011



Paris, le 12 décembre 2011

M. Alain Juppé

Ministre d'Etat

Ministre des Affaires étrangères
et européennes

37, quai d'Orsay

75007 Paris

Monsieur le Ministre d'Etat,

Un jeune Palestinien de 28 ans, Moustapha Abderrazek-al-Tamini, vient de succomber à ses blessures suite à un tir israélien effectué quasiment à bout portant, vendredi passé lors de la manifestation populaire non-violente dans son village de Nabi Saleh.

Trois autres personnes ont été également blessées ce même jour par les forces armées israéliennes.

Ce n'est plus supportable.

Comme vous me l'indiquiez clairement dans un courrier récent au sujet de l'emprisonnement d'un autre

militant pacifique, Bassem Tamimi, ces actes reviennent « à nier le droit de manifester pour l'ensemble des Palestiniens soumis à l'occupation militaire, droit universellement reconnu. » Nous sommes donc d'accord sur ce point fondamental.

Mais une nouvelle fois il y a mort d'homme, alors que vous m'indiquiez que le Chef de la délégation de l'Union européenne à Tel-Aviv avait marqué son soutien au droit de manifester pacifiquement dans les Territoires palestiniens.

Ces Palestiniens soumis à l'occupation n'ont d'autre solution pour faire entendre leurs droits - en l'occurrence pour s'opposer à l'extension d'une colonie israélienne à côté de leur village.

Le seul rappel des principes concernant le droit de manifester ne suffit pas. Et la mort ne peut s'installer au rendez-vous des manifestations populaires pacifiques. Il faut des actes. Les responsables de ces crimes doivent être poursuivis et condamnés. Nous devons obtenir une commission d'enquête indépendante demandée : il ne doit plus possible d'assassiner sans que cela n'entraîne aucune conséquence. L'impunité, en ce domaine comme en d'autres, ne peut constituer une politique.

Les Palestiniens, faute d'être membres de l'ONU, ne peuvent eux-mêmes saisir la justice internationale. Toute issue négociée est aujourd'hui bloquée par l'obstination israélienne de refus qui est destinée à poursuivre sa politique de faits accomplis avec l'extension constante des colonies, y compris à Jérusalem-Est.

La France doit en tirer les conséquences et s'impliquer avec force pour faire reconnaître et appliquer enfin le droit international, par tous moyens, y compris au Conseil de Sécurité. Il n'y a pas d'autre voie. Dans l'attente d'une action ferme et déterminée de notre pays et de l'Union européenne en ces sens,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Jean-Claude Lefort
Président de l'AFPS

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [ARCHIVES](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Meurtre-de-Moustapha-Tamimi-par-l-armee-israelienne-lettre-de-Jean-Claude>